

FICHE D'INSCRIPTION
VILLAGE DE NOEL DE JOUY-LE-MOUTIER
SAMEDI 25 NOVEMBRE ET DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017

IDENTITE

Vous êtes : un particulier un professionnel une association

Raison sociale _____

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

EXPOSITIONS

Quels produits souhaitez-vous exposer ? (merci de joindre des photos si possible)

TARIFS

DUREE DE LA LOCATION/STAND	PARTICULIER / PROFESSIONNEL	ASSOCIATION JOCASSIENNE
2 jours	50 €	Gratuit

Votre stand prêté par la ville sera équipé de :

- d'un stand couvert de 3 m x 3 m, 1 table, 2 chaises, 2 grilles. (voir conditions dans le règlement intérieur article 1)
- d'un éclairage (**les chauffages d'appoint sont formellement interdits**).
- d'une surveillance des stands dans la nuit de samedi à dimanche par une société de gardiennage toutefois, la municipalité se décharge de toutes responsabilités en cas de vols ou de dégradations.

VOTRE PARTICIPATION

Merci de compléter le tableau ci-dessous : (**Sous réserve de places disponibles**)

VOTRE PARTICIPATION	NOMBRE DE STAND 3m x 3m
Samedi 25/11/2017 De 10h à 19h Dimanche 26/11/2017 De 10h à 18h	

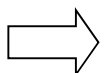
Total := € (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor Public**)

Besoins spécifiques :

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner cette fiche accompagnée de votre paiement ainsi que le règlement intérieur au verso signé avant le **15 septembre 2017** à l'adresse ci-dessous. Nous vous rappelons que tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Fiche à retourner à :

Mairie annexe avant le 15 septembre 2017
9 Allée de Jouy– 95280 Jouy le Moutier
Mail animations@jouylemoutier.fr



**REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION
VILLAGE DE NOËL 2017**

Entre la commune de Jouy-le-Moutier,

Et _____

Inscrit sous le numéro de commerce ou siret _____

Article 1 : TECHNIQUE

LOCATION D'UN STAND : La location d'un stand **disposant d'un éclairage, d'une table, 2 chaises, 2 grilles.**

L'utilisation d'un chauffage d'appoint est **strictement interdite** dans les stands, ainsi que les appareils à forte consommation électrique tels que **bouilloires électriques, guirlande** etc.....

Pour toute demande spécifique sur le branchement électrique d'appareil en supplément, l'exposant doit prendre contact avec le service organisateur pour s'assurer de la faisabilité. Sans accord préalable de l'organisateur celui-ci peut refuser le branchement d'appareil non prévu en amont.

Les repas ne sont pas fournis dans la location du stand.

Article 2 : TARIFS

Le tarif de location d'un stand est fixé comme suit :

DUREE DE LA LOCATION	PARTICULIER / PROFESSIONNEL	ASSOCIATION JOCASSIENNE
2 jours	50 €	Gratuit

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre du **Trésor public**. Votre chèque sera encaissé avant la manifestation. Ou en espèces à la mairie annexe – 9allée de jouy.

Article 3 : HORAIRES/LIEU

Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël qui se déroulera sur le parking du centre culturel sont les informations suivantes :

- Le samedi 25/11/2017 de 10 heures à 19 heures
- Le dimanche 26/11/2017 : de 10 heures à 18 heures

Les stands seront mis à la disposition de l'exposant le samedi 25 novembre à partir de 7h30. L'exposant s'engage à occuper la location jusqu'aux horaires indiqués ci-dessus. Le démontage interviendra le dimanche 26 novembre à partir de 18h00.

Tout exposant non installé à 10h sera considéré comme absent (pas de remboursement) et la ville se réservera le droit d'attribuer son emplacement à une autre personne.

Article 4 : SECURITE

Les exposants doivent s'assurer contre les risques liés à leur activité. Ils sont responsables de leur location.

Les organisateurs **déclinent toute responsabilité** en cas de vol ou de dégradation sur les objets exposés ainsi que sur les véhicules stationnés sur les parkings.

Un maître-chien assurera la sécurité du site durant les nuits de cette manifestation. (Nuits du vendredi et samedi).

Les exposants seront tenu de fermer leur stand le soir avec les bâches remis le matin par le service organisateur.

Article 5 : CONDITIONS

Pour vous inscrire, il vous est demandé de nous retourner votre fiche d'inscription dûment complétée, la feuille de règlement intérieur signée, votre paiement par chèque ou espèce, directement en mairie annexe. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

L'exposant atteste qu'il détient toutes les autorisations nécessaires pour vendre ses produits et s'engage à proposer des articles de qualité, en lien avec les fêtes de Noël.

Le participant non inscrit au registre de commerce ou des métiers s'engage à ne vendre qu'un même type de produit. Les services de la Préfecture seront informés de cette vente occasionnelle.

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date de début du marché, les sommes versées ne seront pas restituées (sauf cas de force majeure et sous présentation d'un justificatif).

Un courrier de prise en compte de votre inscription vous sera envoyé mi-octobre 2017.

Article 6 : ACCEPTATION

La participation à cette manifestation implique l'acceptation intégrale de toutes les dispositions définies ci-avant.

Fait en un exemplaire, à _____ le,

L'exposant : Signature/mention « lu et approuvé »